

DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL PAR LE PATIENT

Application de la loi n°2002.303 du 4 mars 2002, du décret n°2002.637 du 29 avril 2002 à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L1111-7 et 1112-1 du code de la santé publique et de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom : Nom de naissance : Prénom :
 Né(e) le : / / Téléphone : Email :
 (Aucun document médical ne pourra être transmis par email)
 Adresse :

PIÈCE JUSTIFICATIVE À FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité (recto - verso)
- En cas de remise à un tiers :
 - Procuration établie par le demandeur
 - Copie de la pièce d'identité du tiers (recto - verso)

DÉSIGNATION DES PIÈCES DEMANDÉES

Les frais de reproduction du dossier sont à la charge du demandeur

Prix unitaire pour la reproduction d'un document A4	0,18 €
Prix unitaire pour la reproduction d'un document A3	0,36 €
Prix unitaire pour la reproduction d'un CD-ROM	2,75 €
Les frais d'expédition (en recommandé avec accusé de réception) seront à votre charge.	

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comptes rendus de passage, consultation | <input type="checkbox"/> Dossier infirmier |
| <input type="checkbox"/> Comptes rendus d'hospitalisation | <input type="checkbox"/> Dossier d'anesthésie |
| <input type="checkbox"/> Comptes rendus opératoires | <input type="checkbox"/> Dossier d'observation médicale |
| <input type="checkbox"/> Examens de biologie | <input type="checkbox"/> Correspondances entre professionnels de santé |
| <input type="checkbox"/> Clichés d'imagerie | <input type="checkbox"/> Autres pièces (préciser) : |

Pour affiner votre demande, vous pouvez préciser :

- Les dates de séjours, passages ou consultations concernées
- L'objectif de la demande

.....

Délais de transmission

A compter de la date de réception de l'ensemble des pièces justificatives, l'hôpital dispose de 8 jours pour mettre à votre disposition les documents demandés (pour les dossiers de plus de 5 ans, ce délai est de 2 mois).

Date de la demande : / /

Signature :

DEMANDE À ENVOYER À

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise
658 rue des Bourgoins - BP 725
45207 AMILLY Cedex 07

COMMENT RÉCUPÉRER LES DOCUMENTS DEMANDÉS ?

- Par envoi postal avec accusé de réception (les frais d'expédition seront à votre charge)**
ou
- Sur place au DIMAP (sur rendez-vous)**
ou
- Consultation des documents demandés sur place au DIMAP (sur rendez-vous)**

Se rendre au DIMAP (*Département de l'Information Médicale et de l'Accueil du Patient*)

1- Dirigez-vous sur le site principal du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise au
658 rue des Bourgoins - 45200 AMILLY.

2- Entrez dans le Pavillon Colette Marin (bâtiment blanc en face des urgences).

3- Montez au niveau 2, puis dirigez-vous vers le bureau 24 ou 25